

Commentaire de l'ACB sur la dernière version du protocole fédéral de crédits compensatoires : Réduction des émissions de méthane entérique provenant des bovins de boucherie (REME)

Le 18 décembre 2023

Ottawa, ON - Le 10 décembre 2023, le gouvernement du Canada a publié une déclaration annonçant la toute dernière ébauche du protocole fédéral de crédits compensatoires : *Réduction des émissions de méthane entérique provenant des bovins de boucherie (REME)*. L'Association canadienne des bovins (ACB) se penche sur les détails du protocole et y répondra par une soumission officielle, soulignant l'importance de solutions pratiques et pragmatiques fondées sur la science.

« Nous sommes impatients de voir comment ce protocole fournira des incitations directement aux producteurs de boeuf sur le terrain, ce qui aidera notre industrie à atteindre nos objectifs pour 2030 », a déclaré Nathan Phinney, président de l'ACB. « Nous croyons en une approche scientifique et factuelle dans laquelle les producteurs peuvent volontairement adopter de nouvelles pratiques et/ou innovations qui pourraient réduire les émissions de méthane entérique. »

Les Conseillers en boeuf canadien se sont fixés pour objectif de réduire l'intensité des émissions de gaz à effet de serre de la production primaire de 33 % d'ici 2030, ainsi qu'une série d'objectifs visant à soutenir la recherche, l'innovation et l'adoption de technologies pour favoriser la durabilité environnementale et économique du secteur.

Le protocole REME est destiné à ceux qui entreprennent un projet visant à réduire les émissions de méthane entérique dans les exploitations d'engraissement de bovins de boucherie en milieu confiné grâce à une meilleure gestion, à une modification du régime alimentaire, à l'utilisation d'additifs alimentaires, de stimulants de croissance ou à d'autres stratégies novatrices afin de générer des crédits compensatoires en vertu du Règlement sur le régime canadien de crédits compensatoires concernant les gaz à effet de serre (GES).

Il est important de préciser que le Système canadien de crédits compensatoires pour les GES a une portée nationale et qu'il est conçu pour compléter les systèmes de crédits compensatoires des provinces et des territoires, et non pour leur faire concurrence. Un protocole de crédits compensatoires fédéral ne s'applique pas dans une juridiction qui dispose d'un système de crédits compensatoires provincial avec un protocole actif pour les mêmes activités de projet, c'est-à-dire *le protocole de quantification de l'Alberta pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant des bovins d'engraissement - Version 3.0* dans le système de crédits compensatoires provincial de l'Alberta.

Le protocole fédéral vise à mettre tous les producteurs de boeuf sur un pied d'égalité en offrant la possibilité de récompenser dans chaque province les changements de gestion qui réduisent les émissions de méthane entérique. Il sera essentiel que les producteurs ayant l'expérience de l'utilisation de tels protocoles et les associations de producteurs de tout le pays fassent part de leurs commentaires sur l'élaboration du protocole REME, afin d'obtenir un résultat pratique et réalisable dans un cadre commercial.

L'ACB travaille avec les gouvernements, l'industrie et les producteurs de bœuf de tout le pays pour s'assurer que les besoins des éleveurs canadiens sont satisfaits dans le cadre de cet ébauche de protocole. Nous soumettrons nos commentaires sur l'ébauche du protocole *Réduction des émissions de méthane entérique des bovins de boucherie* et resterons engagés dans ce processus jusqu'à ce que l'ébauche soit complétée.

Pour plus d'informations sur l'ébauche de protocole, veuillez consulter le site suivant:
<https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/changements-climatiques/fonctionnement-tarification-pollution/systeme-tarification-fonde-rendement/systeme-federal-credits-compensatoires-gaz-effet-serre/protocoles/ebauche-reduction-emissions-methane-enterique-bovins-boucherie.html>

Pour plus d'informations, contacter :

Michelle McMullen
Directrice des communications
Association canadienne des bovins
403-451-0931 | mcmullenm@cattle.ca